

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 4

Artikel: L'entrée dans la vie de travail à 16 ans
Autor: Falk, Kurt / H.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sions relatives aux cotisations, les groupes sont libres dans une certaine mesure.

Ces faits, ainsi que la demande formulée par les apprentis pour la création de groupes éducatifs, spécialement dans les localités où n'existent pas d'écoles professionnelles et où les apprentis jugent les possibilités de développement insuffisantes, prouvent combien ces groupes répondent à une nécessité.

Expériences et avenir.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'influence que peuvent avoir ces organisations d'apprentis sur le mouvement syndical. Nous constatons avec la plus grande satisfaction que presque tous les membres des groupes éducatifs adhèrent à la fédération après leurs 4 années d'apprentissage, peut-être se sentent-ils engagés moralement ou que l'idée syndicale est ancrée en eux du fait qu'ils ont pu se rendre compte de la nécessité de l'organisation syndicale. Il est certain que les diverses institutions de secours y sont pour beaucoup.

Les militants, chargés de ce travail d'éducation et de renseignement, n'ont pas une tâche très aisée. Ils sont obligés d'être constamment en contact avec les apprentis et leurs parents. Les qualités requises pour un moniteur de ce genre sont le dévouement et une forte dose de compréhension de la jeunesse actuelle. La fédération, cela va de soi, se doit de prêter sans compter son appui moral et financier. A cet effet, nous ne pouvons que louer les efforts déployés à ce sujet par la direction de la fédération ainsi que par tous les collègues.

Pour celui qui sait reconnaître parmi les jeunes ses futurs camarades de travail et qui sait les traiter en conséquence, celui qui possède une bonne dose d'optimisme gagnera facilement la confiance de la jeunesse. Les jeunes ne sont pas mauvais, comme d'aucuns le prétendent, non, mais nous nous sommes trop éloignés d'eux, il faut que nous apprenions à les comprendre, à gagner leur confiance, si nous voulons qu'ils aient confiance en nous.

L'entrée dans la vie de travail à 16 ans.

Par *Kurt Falk.*

Parmi les décisions les plus importantes prises par le congrès national du Parti travailliste anglais figure celle concernant la promulgation d'une loi prolongeant l'écolage obligatoire jusqu'à 16 ans. Cette décision a été prise à l'unanimité avec l'approbation spéciale des syndicats anglais. Par cette décision, le Parti et les syndicats anglais ne font que donner corps à une conviction qu'ils exprimèrent en 1926 déjà, alors que le Parti travailliste était au pouvoir, en présentant un projet de loi au Parlement

qui devint caduc par la chute du Gouvernement consécutive aux nouvelles élections. Les raisons qui avaient alors incité le mouvement ouvrier anglais à prendre cette mesure, sont actuellement beaucoup plus graves, beaucoup plus urgentes du fait de la crise économique mondiale.

Sous la pression du chômage, Roosevelt, président de l'Amérique bourgeoise, s'est vu contraint d'édicter une loi spéciale interdisant d'occuper à un travail industriel des jeunes gens au-dessous de 16 ans. Cette mesure figure également parmi les revendications des syndicats américains. En général, les syndicats de tous les pays ont revendiqué en partie la limitation et en partie l'interdiction du travail des jeunes gens en dessous de 16 ans comme mesure d'urgence ou durable et se sont efforcés d'obtenir la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans. Lors de son congrès en août 1933, la Fédération syndicale internationale s'est également prononcée à l'unanimité en faveur de la prolongation de la scolarité obligatoire.

Les milieux syndicaux n'ignoraient pas que par cette mesure on infligeait de nouvelles charges au prolétariat. Même s'il y avait possibilité de dédommager dans une certaine mesure les parents qui par suite de la prolongation de la scolarité ont les enfants plus longtemps à leur charge — ce qui est problématique en ces temps d'agitation politique et économique — le sacrifice que l'on demande ainsi aux parents est très grand, même dans les cas les plus favorables. Si malgré tout cette prolongation a été revendiquée de partout, si même, par exemple dans l'ancienne Allemagne, l'Union générale des syndicats allemands n'était pas la seule à soutenir cette revendication, mais que les Hirsch-Dunker et les syndicats chrétiens l'appuyaient également, c'est que de très gros intérêts sont en jeu. Nous allons pour une fois éliminer les intérêts pédagogiques, ceux qui représentent l'éducation de la jeunesse ainsi que ceux qui entrent en ligne de compte touchant la politique d'Etat, qui militent contre le fait d'occuper des jeunes gens de moins de 16 ans, ainsi qu'en faveur de celui qui préconise l'éducation, l'instruction et la formation du caractère des jeunes gens de cet âge et nous nous bornerons à envisager cet important problème uniquement au point de vue économique et du marché du travail.

Malheureusement, il manque une bonne statistique internationale dans ce domaine. Une enquête lancée par la Fédération syndicale internationale formera la base d'une statistique exacte. Néanmoins les statistiques qui existent jusqu'à présent suffisent à nous faire constater que de par les chiffres il s'agit d'une question très importante. Selon une statistique officielle du Reich, 507,084 enfants ont quitté l'école populaire en 1931. Selon l'annuaire statistique du Reich, le nombre des salariés en dessous de 16 ans a augmenté de 2,5 millions de 1925 à 1931. Ce nombre de jeunes gens en dessous de 16 ans qui gagnent leur vie, n'a fait

qu'augmenter depuis. Selon une statistique de l'Union générale des syndicats allemands de 1930, la proportion des apprentis sur le nombre total des personnes occupées dans l'industrie du bâtiment a été:

en 1925	6,1 %
» 1926	8,1 %
» 1927	9,0 %
» 1928	9,5 %
» 1929	9,7 %

et à la suite de la crise économique

en 1930	12,6 %
---------	--------

Le développement fatal du chômage joue également une influence sur le nombre des apprentis et des jeunes ouvriers, néanmoins la proportion des tout jeunes ouvriers sur le nombre des ouvriers plus âgés reste en faveur des tout jeunes. Selon une statistique anglaise, qui malheureusement ne se rapporte qu'à 140,000 jeunes gens chômeurs en dessous de 18 ans, la proportion du chômage selon l'âge était la suivante:

	Hommes	Femmes
14 ans	17,9 %	21,9 %
15 »	9,6 %	11,9 %
16 »	25,2 %	24,8 %
17 »	47,3 %	41,4 %

Cette statistique reflète nettement la catastrophe à laquelle la jeunesse est vouée: apprentissage illusoire de 1 à 1½ année et exploitation des forces de travail les plus jeunes, le meilleur marché et qui font preuve de meilleure volonté. Considérons le chômage qui règne parmi les jeunes ouvriers de 15 ans; il ne représente même pas le cinquième de celui constaté chez ceux de 17 ans, pour les jeunes ouvrières également la proportion est de 1 : 4.

Nul ne prétendra qu'il est rationnel et profitable à l'économie d'obliger de faibles enfants de 14 et 15 ans d'effectuer un travail pénible, alors que des ouvriers de 17 à 25 ans sont voués à un chômage sans espoir. L'interdiction radicale d'occuper des enfants de 14 et 15 ans réduirait sensiblement le chômage pour les ouvriers de 17 à 18 ans. Il est certain que les petites entreprises obligées ainsi de renoncer à la main-d'œuvre bon marché des enfants, cesseraient petit à petit d'occuper du personnel hors de la famille. En instituant un système public de contrôle social, on pourrait facilement mettre un terme à l'exploitation dont les enfants en âge scolaire sont victimes. Parmi les enfants de 14 à 16 ans, ce n'est pas comme on pourrait le croire, la majorité qui travaille dans l'agriculture ou dans les petites entreprises artisanales. De 1925 à 1931, selon une statistique allemande englobant 1,4 millions de jeunes en dessous de 16 ans,

0,2 million étaient occupés dans l'agriculture et
1,2 millions dans les arts et métiers,

dont 0,81 million dans l'industrie seulement. L'industrie ne saurait réduire le nombre de personnes qu'elle occupe, car elle travaille depuis longtemps déjà très rationnellement. Sur ces 0,81 million beaucoup sont occupés dans les grands magasins et autres grandes maisons de commerce. Il est donc certain que l'interdiction pour les enfants de 14 à 16 ans de travailler pour gagner leur vie réduirait dans une très forte mesure le chômage dont sont victimes les jeunes gens de 17 à 18 ans.

Au point de vue syndical, on ne saurait méconnaître le fait que les jeunes gens de 17 et 18 ans savent déjà apprécier tout différemment leurs conditions de travail et de salaire que les enfants de 14 ans.

La solution de ce problème deviendra de plus en plus une nécessité urgente, car à partir de 1934, tous les pays enregistreront un très grand nombre d'enfants sortant de l'école. On a constaté un très fort recul de la natalité pendant la guerre, par contre il y eut une sensible recrudescence après la guerre, qui fut de 11,3 % en Allemagne en 1922. Le nombre des naissances qui fut de 1,59 millions dépasse ainsi de 80 % celui de 1917. Cet excédent de naissances aura pour conséquence d'augmenter très fortement le nombre des enfants quittant l'école à partir de 1933, ce qui, selon les statistiques, avec une augmentation de 10 % durant les 10 années suivantes se maintiendra à peu près au même niveau.

Le fait d'interdire aux jeunes gens de 14 à 16 ans de travailler, n'aboutira pratiquement à rien. Au contraire, seul le fait d'introduire la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans sera efficace et permettra de réglementer légalement les charges incombant de cette année scolaire supplémentaire et de les répartir judicieusement. De plus, la communauté, plus particulièrement la classe ouvrière, a tout intérêt à préparer ces jeunes gens de 14 et 16 ans à une vie professionnelle et collective raisonnable. Sans vouloir entrer en détail sur les problèmes scolaires et pédagogiques, il est néanmoins nécessaire de faire ressortir que la prolongation de la scolarité ne doit nullement être considérée comme la prolongation de l'école primaire ou comme une école transitoire. Elle doit être bien plus la préparation à la vie active et sociale qui attend ces jeunes êtres. Un travail pratique avec du matériel réel. Il faut cultiver en eux le sens de la responsabilité collective, les soins hygiéniques pratiques, l'adaptation à toutes les formes d'expression de la vie pratique et artistique. Il faut enracer le jeune être à une vie collective réelle par le travail et la joie, dans un esprit de solidarité. Telles doivent être les bases spirituelles de cette période transitoire entre l'école primaire et l'école professionnelle.

La classe ouvrière est tout particulièrement intéressée à la prolongation de la scolarité et à la forme que l'on donnera à cette année scolaire supplémentaire. Le fait que dans tous les

pays la réaction capitaliste et culturelle s'oppose à la réalisation de cette revendication, prouve à lui seul qu'en la posant les syndicats ont choisi la bonne méthode.

*

L'exposé qui précède étant plus particulièrement basé sur les conditions en cours dans d'autres pays, nous allons essayer d'adapter la question aux conditions que nous avons en Suisse.

Dans les pays qui ont participé à la guerre mondiale, on constate un très fort recul des naissances. Ce fait a eu des répercussions sur le marché du travail ces dernières années sous forme d'une réduction de l'offre de la main-d'œuvre jeune. Le fait que pendant la guerre la Suisse a enregistré une très minime réduction de la natalité, n'a que très peu influencé notre marché du travail. Par contre depuis 1920, le nombre des naissances a sans cesse reculé. Cette réduction se manifeste actuellement par un recul du nombre des personnes en âge de gagner leur vie. L'Office fédéral de statistique a établi comme suit le nombre des personnes des deux sexes qui auront plus de 15 ans: en

1935	71,600	1939	65,600
1936	72,000	1940	65,300
1937	68,300	1941	66,200
1938	68,900	1942	63,100

Lors du congrès, organisé par l'Association suisse pour la politique sociale en novembre 1933, consacré au problème « des jeunes gens qui gagnent leur vie », lors duquel la question des répercussions qu'aurait sur le marché du travail suisse le fait de reporter à 16 ans l'âge dans lequel les jeunes gens peuvent être admis à travailler, a été discutée M^{lle} Dr Helbling, adjointe de l'Inspectorat des fabriques de l'arrondissement IV, a fourni des données sur le sensible recul du nombre des jeunes gens de 14 à 15 ans occupés dans les fabriques. En 1911, il y en avait en tout 21,000, en 1923 15,800, en 1932, on les estimait à 8500. Si l'on compte que sur ce nombre 50 % (en réalité, il doit y en avoir moins) sont âgés de 14 ans, ce sont là, comparativement à l'effectif total des ouvriers, des chiffres bien modestes, soit:

1911: 3,2 % 1923: 2,3 % 1932: 1,3 %

Le recul que laissent entrevoir ces chiffres, se reproduit également dans la comparaison suivante: Parmi les enfants qui atteignent leur quatorzième année, la proportion suivante travaille dans l'industrie:

1911: 17,5 % 1933: 13,3 % 1932: 7 %

Ces chiffres prouvent que le fait de prolonger la scolarité joue un rôle fort minime au point de vue économique et que ce serait chose très supportable.

Lors de ce même congrès le Dr K. Bartholdi a examiné la question de la prolongation de la scolarité au point de vue de

l'influence que cette mesure aurait sur le marché du travail. Il a constaté que la demande de main-d'œuvre très jeune, en particulier celle de fillettes, dépasse l'offre. Ce fait ne s'explique pas uniquement par le recul des naissances, mais la protection dont les industries travaillant pour le marché indigène ont bénéficié, en particulier les branches d'industrie qui occupent surtout de très jeunes ouvrières (industrie de la chaussure, de la confection, des vêtements, tricotages, etc.) a nécessité une augmentation de la main-d'œuvre. Le Dr Bartholdi a confirmé que ce personnel est très mal rétribué et « qu'il influence défavorablement le marché du travail au détriment des ouvriers adultes ». Pour trouver le personnel suffisant, il serait nécessaire d'accorder de nombreux permis de séjour à de la main-d'œuvre étrangère. C'est à ce moment-là que nous devrions intervenir et exiger que les conditions de travail dans ces industries jouissant de protectionnisme soient telles qu'elles permettent également à des ouvriers de 25 ans d'être occupés. Le Dr Bartholdi conclut à ce sujet: La prolongation de la scolarité aurait certainement pour nous l'heureux avantage d'augmenter la demande de main-d'œuvre adulte, à condition naturellement que nos mesures quant à la limitation de l'importation de la main-d'œuvre étrangère conservent leur efficacité... Le marché du travail serait ainsi dégagé et le chômage réduit!

H. N.

Les nouveaux „syndicats“ en Autriche.

Voici ce qui nous parvient des milieux syndicaux autrichiens:

Dès après les événements d'Autriche lors desquels la classe ouvrière dans sa lutte pour la démocratie et la Constitution démocratique fut anéantie, le gouvernement a dissous les syndicats autrichiens qui représentaient le rempart le plus fort des ouvriers et des employés autrichiens et en séquestra les fortunes. Le gouvernement justifia cette mesure en prétendant que les syndicats étaient uniquement un instrument entre les mains du Parti social-démocrate.

La lutte qui se livra immédiatement autour du sac d'argent, aussi bien par les « chrétiens » que par le syndicat de la Heimwehr, s'est terminée par la reprise du tout par les deux pour former un syndicat fasciste. Le 2 mars a. c. déjà, a paru une ordonnance du gouvernement sur la « fondation de l'Union syndicale des ouvriers et employés autrichiens » qui fonctionnera à partir du 1^{er} juillet 1934.

Les premiers mots de l'introduction de cette ordonnance témoignent d'une hypocrisie sans nom et d'une méconnaissance complète de l'idéologie des ouvriers et employés autrichiens. Il est dit: